

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 17 octobre 2017)

Il n'y avait pas, à priori, de grand thème pour ce Conseil municipal. Mais finalement plusieurs décisions importantes et points faisant débat ont été abordés.

La démission du premier adjoint :

A la fin de son intervention préalable, le maire a fait l'annonce suivante :

« *Je terminerai cette intervention par une information : d'un commun accord, Jean-Michel Lefeuvre, premier adjoint, et moi-même, avons décidé de mettre un terme à notre collaboration.*

Je lui ai donc demandé de me remettre sa démission de ses fonctions d'adjoint, ce qu'il a fait. Je ne ferais pas davantage de commentaires. »

Ce n'est pas une complète surprise, puisque l'Adjoint à l'urbanisme avait déjà été dessaisi des dossiers prospectifs sur l'aménagement de la ville (Sainte-Luce 2030, PLUM...). Mais aucune autre explication n'a été donnée. Sans rentrer dans les détails, il aurait été intéressant d'avoir quelques indications sur la nature de leur(s) désaccord(s).

Construction de logements et position du Maire sur les Hlm :

Interrogé par Anthony Descloziers sur le fait qu'il a été le seul maire de Nantes Métropole à ne pas voter le vœu pour défendre les sociétés de Hlm, lors du Conseil communautaire du 13 oct., (pour lire l'article de Ouest-France, [cliquer ici](#)). M. Alix a parlé d'un « *coup politique de Me Rolland* » (???), mais a tenu à préciser sa position sur le fond.

Aujourd'hui à Sainte-Luce, les Hlm représentent plus de 17% de l'ensemble des logements. Et il rend hommage à ses prédécesseurs (MM Brasselet et Aunette) qui ont réalisé cela. Et il déclare vouloir continuer en imposant un taux de 30% sur les secteurs où il y aura une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation, dans le cadre du PLUM). On devrait ainsi être à 19,4% en fin de mandat (et 21,5% en 2021),

Par ailleurs, dans le cadre du Programme Local de l'habitat de Nantes Métropole, Sainte-Luce va s'engager sur la construction de 140 logements nouveaux par an. Ils seront principalement construits dans les secteurs des Indulgences, de la Minais (30 à 35 logements par an) et le cœur de ville (l'îlot Loire, pour commencer). Ce programme Sainte-Luce 2030 sera présenté en réunion publique début 2018.

Nouveau régime indemnitaire du personnel :

Une obligation réglementaire nationale demande de remettre en ordre tous les régimes indemnitaires. Pour cela, un groupe de travail a été constitué à la Mairie avec des représentants du personnel, de l'encadrement et des élu.e.s.

Le nouveau régime indemnitaire qui a été élaboré comprend deux parties :

- Une partie obligatoire, l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et l'Expertise), qui permet de corriger à la marge le régime indemnitaire actuel ;

- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), que la majorité souhaite ajouter à l'IFSE, Qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (ce qu'on nomme les augmentations « *au mérite* » dans les entreprises). Précision importante : le CIA ne sera pas versé si l'Agent a plus de 3 arrêts maladie ou 10 jours au cours de l'année.

Les élu.e.s d'opposition informent que la première version du CIA était supprimée à partir de 2 jours d'absence dans l'année. Ce projet n'a pas recueilli l'assentiment des représentants du personnel (3 abstentions et 2 contre). La municipalité a donc été contrainte de revoir son projet.

Pour l'opposition, avant de vouloir sanctionner les absences (régulières, avec arrêt de travail médical), il faut s'interroger sur les causes de l'augmentation de 68% de l'absentéisme parmi le personnel, depuis l'arrivée de la nouvelle majorité. L'opposition s'est abstenue.

Choix architectural pour la future Halle des sports:

Une Halle sportive sera construite en face du groupe scolaire de la Minais (Félix Tessier), à proximité du city-stade et du skatepark. Après le concours d'architectes, c'est le cabinet « Bohuon Bertic » qui a été choisi. Cet équipement de 3000 m² (avec 100 places de stationnement) pourra servir les compétitions et entraînements de Handball, basket,

badminton, yoga, kick-boxing, ... Début des travaux en avril 2018 et livraison prévue en septembre 2019, pour un coût de 482 600 €.

Environnement et déchets dans les lieux publics:

Marie-Do. Jourdon est intervenu sur l'absence du suivi de l'Agenda 21. Elle souligne, en particulier, les très nombreux déchets que l'on trouve dans les espaces publics.

S'en suit un débat sur les initiatives à prendre. Pourquoi ne pas multiplier les collectes de déchets, comme celle organisée tous les ans sur le bord de Loire par le RCN ?

George Projean propose d'élargir le concours des jardins fleuris à un concours des rues propres et faire une journée de l'environnement.

Tout le monde semble d'accord sur la nécessité de sensibiliser les enfants des écoles, les jeunes du Patio, les associations, ...

C'est d'ailleurs un des points qui fait partie intégrante de la convention de collaboration que la municipalité propose de renouveler avec *Ecopole*.

Patrick Miran (Délégué à l'environnement) se propose de faire un point concret sur l'Agenda 21 lors d'un prochain Conseil.

Autres points de débat :

Le marché hebdo : (Suite à votre décision de sous-traiter le travail de placier et de supprimer la régie d'avance 'droits de places') Henri Samoyeau rapporte que des clients et des commerçants s'étonnent de voir remplacer des commerces de bouche par des marchands de vêtements, chaussures ou babioles... alors que l'attractivité du marché repose sur les commerces de bouche de qualité. Par exemple, il manque peut-être un marchand de volailles (même si celui qui vient est très bon). Il y a une inquiétude sur cette veille sur la qualité du marché et des commerçants qui viennent : une entreprise privée peut-elle porter une volonté municipale ?

Réponse : Nous avons demandé à la placière d'établir des statistiques sur les types de commerces qui viennent, et peut-être, aussi, pour réorganiser les places. Nous aurons les résultats dans 3 mois et nous pourrons en reparler. Mais il est vrai que nous devons rester vigilants sur le point que vous soulevez.

L'attribution des jardins familiaux : Anthony Descloziers demande quels sont les critères de sélection des demandes. Il s'étonne que le CCAS ne soit pas dans la boucle.

Réponse : les jardins familiaux doivent être un lieu de rencontre et de mixité sociale. Il n'y a donc pas de critères sociaux : les attributions sont faites selon l'ordre d'arrivée. Mais nous veillerons à ce que les demandeurs n'aient pas déjà un jardin.

Achats de terrains : Des terrains sont achetés auprès de l'école de la Reinetière (pour un accueil péri-scolaire), à la Minais pour la construction de la Halle sportive, ainsi qu'à proximité du groupe scolaire Félix Tessier pour une éventuelle extension de ce groupe scolaire. L'opposition rappelle que la majorité municipale, à son arrivée, avait dénoncé la trop grande capacité de ce groupe scolaire. Cet achat sonne comme un aveu d'erreur.

Prévention des risques professionnels du personnel : Une démarche de prévention va être mise en place, avec un budget de 27 000 € sur 3 ans.

Henri Samoyeau souligne la très forte augmentation des journées d'absence pour accidents de travail pour les 6 premiers mois de 2017 par rapport à 2016. De plus certains accidents sont survenus sur des machines qui avaient déjà été signalées.

Réponse : Oui, il faut une enquête après chaque accident.

Autres informations :

Solidarité Antilles : une subvention de 1 500 € sera versée à la Fondation de France.

Solidarité Guinée : Après le projet 'EDUKINDIA1' pour aider la ville de Kindia (Guinée) pour des équipements sanitaires dans les écoles et pour l'assainissement, la ville participera à 'EDUKINDIA2' de 2017 à 2020 à hauteur de 2 000 € par an.

Signalétique des bâtiments communaux : Afin de faciliter la vie des publics jeunes et adultes souffrant de dysphasie, une signalétique adaptée (utilisant le Marakon) sera progressivement mise en place dans les bâtiments communaux (d'abord pour la médiathèque et l'épicerie sociale).

Vestiaires du terrain de football (stade P.Porcher) : le coût des nouveaux vestiaires est estimé à 585 000 €. Une demande de subvention à la Fédération Française de Football va être faite pour y inclure un espace de convivialité.